

Le 11 octobre 2018 s'est tenue la première audience du dossier de la victime défunte **Sehnoun Jawhari** devant la chambre judiciaire spécialisée du tribunal de première instance de Tunis. Le dossier a été transmis à la chambre spécialisée de Tunis par l'Instance Vérité Dignité (IVD) le 23 mai 2018.

Une représentante d'Avocats Sans Frontières (ASF) était présente en qualité d'observatrice. Elle a pu accéder à la salle d'audience au tribunal de première instance.

Lieu : Tribunal de Première Instance de Tunis

Date : 11 octobre 2018 ;

Accusés et qualité au moment des faits :

- Zine El Abidine Ben Ali, Président de la république
- Abdallah Kallel (son avocat: Karim Jamayeh)
- Ahmed Haji (décédé)
- Ali bin Issa
- Mohammed Ali Rafafi
- Toumi sghaïer ouerghmi
- Hedi Zitouni Almezgheni
- Murad Hanachi
- Omar al-Habibi (décédé)
- Abdul Jalil Kotch
- Halim Bouchoucha

Parties civiles :

- Sa veuve Awatef Ben Saa'd
- Son fils Atta Allah Jouhry
- Son fils Aman Allah Jouhry
- Sa fille, Salsabil Jouhry
- Son frère Ali Jouhry
- Son frère Abd al-Latif Jouhry
- Son frère Abd al-Sattar Jouhay
- Son frère Abd al-Rahman al-Jouhry
- Sa sœur Laila Jouhry

Résumé des faits :

Sehnoun Jawhari était un prisonnier politique, diplômé de l'Ecole Normale en 1971, journaliste à l'hebdomadaire EL Fejr et ancien membre de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme. Il était engagé dans la politique durant le régime de Habib Bourguiba et partisan à la « mouvance islamiste ». Arrêté en 1991, il a subi en prison des négligences médicales répétées qui ont valu son décès en 1995.

Charges :

- Homicide volontaire
- Torture

Atmosphère générale :

L'observatrice a pu accéder à la salle facilement. Les médias, M. Marzouki (ancien Président de la République tunisienne), ainsi qu'un groupe de politiciens du mouvement Nahdha étaient présents dans la salle d'audience, trop étroite pour accueillir un tel public.

Le président de la chambre a demandé au public de ne pas prendre de photos.

A l'instar de nombreux autres procès de justice transitionnelle, tous les accusés étaient absents.

Déroulé de l'audience

Treize avocats étaient présents à l'audience. Après un rappel des faits par le Président de la chambre, les ayants droit du défunt ont été entendus.

L'avocat de l'un des accusés a ensuite demandé le report de l'audience afin que son client puisse y assister et ainsi préparer les outils de défense.

L'avocat de la victime a présenté plusieurs requêtes :

- 1) Présenter les témoins
 - 2) Reporter l'affaire afin de mener à bien les procédures de l'action civile
 - 3) Prendre des mesures de précaution afin d'obliger les accusés à comparaître, telles qu'une interdiction de voyage et une émission de convocations ou de mandats d'amener.
- L'avocat a par ailleurs sollicité l'ajout au dossier des certificats de décès de certains accusés.

L'audience a été reportée au **13 décembre 2018** afin que puisse être donnée suite à ces diverses requêtes, notamment l'émission d'un mandat d'amener international à l'encontre de Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République au moment des faits.